

## CHARTRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITE ET LA PARITE PROFESSIONNELLE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous. Afin d'être pleinement accompli ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé.

L'Institut *Imagine* est engagé depuis plusieurs années sur l'Égalité Femmes/Hommes, dans le respect des dispositions légales dans le domaine.

L'Institut *Imagine* réaffirme aujourd'hui sa volonté de mener une politique, en coordination avec nos tutelles, destinée à **favoriser la parité et l'égalité professionnelle**. Cette charte répond à cette ambition.

L'Institut *Imagine* souligne plus largement sa volonté de promouvoir la lutte contre toutes les formes de discriminations au travail, par des actions de prévention, de formation, d'information et d'accompagnement.

A cette fin, cette présente Charte vise à fédérer l'engagement de toutes et tous autour de nos objectifs dans ce domaine, lutter contre les stéréotypes et toute forme de discrimination :

- Une **égalité dans le recrutement, la rémunération, l'accès à la formation et l'évolution de carrière**
- Un **accès équitable** à l'accès aux postes à responsabilité et aux promotions
- Une **participation équitable** des femmes et des hommes aux instances de gouvernance
- Une meilleure **articulation des temps de vie** professionnelle et personnelle
- Un **accompagnement de la parentalité**
- Une **prévention** contre les **violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes**